

ACCUEIL TEMPS LIBRE

Montigny-Le-Tilleul – Landelies

PROJET D'ACCUEIL COMMUN



ACCUEILS EXTRASCOLAIRES

Ecole Dr Cornet

Ecole du Grand-Chemin

Chouette école de Landelies

Ecole des Fougères

Ecole de Malfalise

Ecole Saint-Jean Berchmans – Eglise

Ecole Saint-Jean Berchmans – Bomerée

Ecole Saint-Jean Berchmans – Station

Ateliers du mercredi – Paradis-Môme

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	2
INTRODUCTION.....	3
ACCUEIL EXTRASCOLAIRE.....	3
LIEUX D'ACCUEIL.....	4
1. Enseignement officiel :.....	4
2. Enseignement libre	4
3. Accueil centralise – Paradis-Mome :.....	4
DIFFERENTS ACTEURS	5
1. Les enfants	5
2. Les parents – Les familles.....	5
3. Les professionnelles.....	5
4. Les responsables de projet.....	5
5. Les pouvoirs organisateurs	6
6. La coordination ATL.....	6
7. Les partenaires	6
TAUX D'ENCADREMENT	6
DEPLACEMENTS	7
PRINCIPES PEDAGOGIQUES.....	7
1. Ce que nous voulons pour l'accueil des enfants	7
2. Les moyens.....	8
MODALITES	8
1. Tarifs	8
2. facturation	9
3. Inscriptions	9
ASSURANCES	10
REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR.....	10
ACCUEILS ET SPECIFICITES.....	12

Approuvé par la Commission Communale de l'Accueil en date du 14 avril 2016
Mises à jour approuvées par le Collège Communal en date du 17 juin 2021
Mises à jour approuvées par le Conseil Communal en date du

INTRODUCTION

Ce projet est le fruit d'une collaboration de plusieurs années entre l'ensemble des accueils extrascolaires et les différents acteurs de l'accueil temps libre. La Commission Communale de l'Accueil a souhaité soutenir la concrétisation de ce projet fondé sur une volonté commune d'harmoniser l'encadrement des enfants, de favoriser la cohésion entre les différentes structures et d'œuvrer à l'amélioration de la qualité dans les accueils.

Ce document est composé d'une première partie constituant le tronc commun à tous les accueils, tel un cadre, il définit les grandes lignes directrices et les moyens mutualisés. La seconde partie détaille les particularités de chacun des lieux, laissant ainsi l'opportunité aux différentes structures de pouvoir se démarquer par une organisation qui lui est propre et de développer son identité via des actions, des projets, des collaborations spécifiques,...

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

Les accueils extrascolaires sont des lieux organisant des activités ou des animations à destination des enfants en âge de fréquenter l'enseignement maternel ou primaire, avant et/ou après l'école. Ces accueils sont souvent situés dans les écoles, comme les « garderies scolaires », mais pas exclusivement.

Les activités proposées sont multidimensionnelles et variées, elles visent le bien-être et l'épanouissement des enfants en prenant en compte leurs besoins, leurs envies et leurs rythmes. L'encadrement est réalisé par des professionnels de l'accueil extrascolaire dont la formation est légiférée par le décret ATL.

Les opérateurs d'accueil peuvent solliciter un agrément et un soutien financier à l'ONE, lorsqu'ils s'engagent dans un processus de développement de la qualité de l'accueil dont les priorités sont les suivantes :

- ✓ Une accessibilité horaire et une continuité avec le temps scolaire
- ✓ Un encadrement adapté sous la direction d'un responsable de projet
- ✓ Une formation de base et continue pour l'ensemble du personnel d'encadrement
- ✓ Un projet d'accueil en adéquation avec le code de qualité de l'accueil
- ✓ Une participation à la dynamique de coordination de la Commune au travers du programme CLE
- ✓ Une accessibilité financière pour les activités agréées

En savoir plus :

- ✓ Le décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire
- ✓ L'arrêté du 3 décembre 2003 fixant les modalités d'application du décret du 3 décembre 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire
- ✓ L'arrêté du 17 décembre 2003 fixant le code de qualité de l'accueil
- ✓ Le site de l'ONE : <http://www.one.be>
- ✓ La brochure ONE : "Après l'école, le temps libre"

1. ENSEIGNEMENT OFFICIEL :

- ❖ **Ecole Docteur Cornet**
Rue Wilmet 21 – 6110 Montigny-Le-Tilleul
PO Administration Communale Montigny-Le-Tilleul
Responsable de projet : Monsieur COLPO
- ❖ **Ecole du Grand-Chemin**
Rue de Marbaix 105 – 6110 Montigny-Le-Tilleul
PO Administration Communale Montigny-Le-Tilleul
Responsable de projet : Madame LION
- ❖ **Chouette Ecole de Landelies**
Rue de Cousolre 2 – 6111 Landelies
PO Administration Communale Montigny-Le-Tilleul
Responsable de projet : Madame VASSART
- ❖ **Ecole des Fougères**
Rue des Fougères 33 – 6110 Montigny-Le-Tilleul
PO Administration Communale Montigny-Le-Tilleul
Responsable de projet : Madame VASSART
- ❖ **Ecole de Malfalise**
Promenade Dr Cornet 1 – 6110 Montigny-Le-Tilleul
PO Administration Communale Montigny-Le-Tilleul
Responsable de projet : Madame VASSART

2. ENSEIGNEMENT LIBRE

- ❖ **Ecole Saint- Jean Berchmans – Rue de l'église**
Rue de l'Eglise 37 – 6110 Montigny-Le-Tilleul
PO ASBL Saint-Jean Berchmans
Responsable de projet : Monsieur POPADINEC
- ❖ **Ecole Saint- Jean Berchmans – Rue de Bomerée**
Rue de Bomerée 110 – 6110 Montigny-Le-Tilleul
PO ASBL Saint-Jean Berchmans
Responsable de projet : Monsieur POPADINEC
- ❖ **Ecole Saint- Jean Berchmans – Rue de la Station**
Rue de la Station 93b – 6110 Montigny-Le-Tilleul
PO ASBL Saint-Jean Berchmans
Responsable de projet : Monsieur POPADINEC

3. ACCUEIL CENTRALISE – PARADIS-MOME :

- ❖ **Paradis-Môme – Ateliers du Mercredi**
Rue des Ecoles 1A – 6110 Montigny-Le-Tilleul
PO Administration Communale
Responsable de projet : Madame WARZEE

1. LES ENFANTS

Les milieux d'accueil sont ouverts à tous les enfants, généralement entre 2,5 ans et 12 ans. Ceux-ci sont au centre de nos préoccupations. Les accueils mettent tout en œuvre afin de contribuer à leur épanouissement global en leur offrant un accueil adapté, respectant leurs rythmes et leurs besoins. Chaque enfant est unique, il est donc important que l'accueillant(e) reste à l'écoute, fasse preuve de flexibilité et de créativité afin d'offrir un espace de temps libre adapté et propice au développement de chacun. Venant d'horizons divers et/ou avec des besoins spécifiques, nous mettons l'accent sur le respect des valeurs de chacun, sur l'ouverture à l'autre et à la différence.

2. LES PARENTS – LES FAMILLES

Les accueils extrascolaires visent à offrir aux parents, travailleurs ou non, la possibilité de confier l'enfant en toute quiétude sans pour autant se substituer à l'univers familial et à l'éducation parentale essentielle à l'équilibre et à l'épanouissement de l'enfant.

3. LES PROFESSIONNELLES

Les accueillant(e)s et les animateur(trice)s extrascolaires sont un trait d'union fondamental entre l'école et la famille, mais aussi entre tous les acteurs qui gravitent autour de l'enfant. Leurs missions sont par conséquent multiples et variées :

- Veiller à la sécurité, à l'hygiène et au bien-être
- Accueillir les enfants, les parents ou toute autre personne habilitée à reprendre l'enfant dans le respect et la bienveillance. En appliquant les codes de communication non-violente et d'écoute active.
- Favoriser la bonne communication entre les différents acteurs, relayer l'information, être à l'écoute tout en respectant le droit de réserve et le secret professionnel.
- Veiller au sein de l'équipe à collaborer à la mise en œuvre d'une dynamique basée sur la communication, la cohésion et l'intégration des collègues.
- Encadrer les enfants dans le respect du rythme, des capacités et des besoins de chacun. S'adapter à chaque enfant et à toutes les circonstances.
- Soutenir l'enfant dans ses difficultés, le rassurer, l'encourager à persévérer
- Offrir un espace de vie agréable, rassurant et adapté aux enfants accueillis
- Proposer des activités multidimensionnelles ludiques et diversifiées en veillant à laisser une place importante à la prise d'initiative et en respectant la notion de temps libre
- Respecter et faire respecter le cadre fixé, les valeurs de l'établissement, les infrastructures, le matériel,...

Ce sont des professionnels disposant d'une formation adaptée à l'accueil temps libre. Toutes les accueillant(e)s sont invité(e)s à suivre un plan de formation continue répondant aux exigences du décret ATL.

Des rencontres ATL sont organisées afin de permettre aux accueillant(e)s des différents réseaux de partager des idées, de découvrir de nouveaux outils, d'entamer une réflexion, d'échanger leurs pratiques, leurs réalités, leurs difficultés,... en vue de développer et d'améliorer la qualité des accueils.

4. LES RESPONSABLES DE PROJET

Les responsables de projet sont chargés de :

- Assurer la gestion, l'accompagnement, le soutien de l'équipe, l'organisation de réunions
- Assurer le suivi des accueillant(e)s et de leur plan de formation
- Organiser l'accueil, veiller à son bon fonctionnement et à la cohésion de la prise en charge des enfants
- Garantir le suivi du projet d'accueil, le développement de la qualité
- Assurer la gestion administrative
- Veiller à la diffusion de l'information entre tous les acteurs.
- Intervenir en cas de conflits

5. LES POUVOIRS ORGANISATEURS

Le pouvoir organisateur est la personne ou le groupement de personnes qui propose l'accueil, en définit le projet et le mode d'organisation, en assure la responsabilité. L'ATL de Montigny-Le-Tilleul regroupe deux pouvoirs organisateurs : l'ASBL Saint-Jean Berchmans pour les garderies des écoles libres et l'Administration Communale pour les garderies des écoles communales ainsi que pour les « Ateliers du mercredi » à Paradis-Môme.

6. LA COORDINATION ATL

La coordinatrice est chargée de coordonner l'accueil temps libre sur le territoire de la commune.

Ses missions spécifiques sont:

- Soutenir l'échevin en charge de cette matière dans la mise en œuvre et la dynamisation de la coordination ATL
- Sensibiliser et accompagner les opérateurs d'accueil dans le développement de la qualité
- Soutenir le développement d'une politique cohérente pour l'ATL sur le territoire.

Dans ce cadre, la coordinatrice ATL peut soutenir les équipes par la création de lieux de rencontre et de réflexion, le soutien dans l'organisation d'initiatives communes et de synergies, le développement de partenariats, la diffusion de l'information, la recherche d'outils et de pistes de travail, ...

7. LES PARTENAIRES

Dans le cadre du programme CLE, de nombreux partenariats s'organisent autour des accueils extrascolaires:

- **Les écoles**, partenaires essentiels des accueils: le plus souvent par la mise à disposition de locaux et du personnel d'entretien, le partage des informations nécessaires à la cohésion de la prise en charge des enfants, l'adéquation des valeurs et le respect des règles de l'établissement. Il est fréquent que le responsable de projet soit en même temps directeur de l'établissement scolaire.
- **Les associations de parents** prennent souvent une part active dans l'organisation d'activités extrascolaires (diction, langues, contes, ..) dans les différentes implantations, par un soutien financier ou matériel pour les accueils.
- **La bibliothèque – ludothèque - EPN** est un partenaire actif au sein de l'ATL. Elle met à disposition des accueillant(e)s des livres et de jeux de société mais propose aussi un accompagnement des équipes dans la mise en place des activités (conseils, règles du jeu, matinée d'échange,...)
- **L'Académie de Musique Paulin Marchand** pour les implantations Dr Cornet et du Grand-Chemin
- **Les clubs et associations**: certains d'entre-eux proposent ponctuellement des activités dans les accueils afin de sensibiliser les enfants à la pratique d'une activité ou d'un sport.
- **Les parents, les grands-parents, ...**: nous souhaitons privilégier les initiatives intergénérationnelles en organisant des ateliers en collaboration avec les parents, les grands-parents ou tout autre personne souhaitant partager un savoir-faire une passion, un passe-temps avec les enfants. Ex: le jeu d'échec, le crochet, le jardinage, le scrapbooking, la musique, la danse, ...
- **Le CPAS** : un partenariat naissant avec le CPAS vise à favoriser l'intégration des enfants issus de familles en difficulté (défavorisées, monoparentales, demandeurs d'asile, ...)
- **Le PCS**

TAUX D'ENCADREMENT

Le taux d'encadrement des accueils extrascolaires respecte le cadre légal fixé par décret ATL. A savoir :

- pour les garderies scolaires (moins de 3h consécutives) tendre vers 18 enfants par accueillant(e).
- pour les « Ateliers du mercredi » à Paradis-Môme (plus de 3h consécutives) tendre vers 8 enfants de moins de 6 ans par accueillant(e) ou 12 enfants chez les plus de 6 ans.
- Il n'y a pas d'obligation à atteindre ces taux mais bien de ne pas s'en éloigner.
- En présence de plus de 6 enfants, la structure garantit la présence minimum de deux adultes ou qu'un deuxième adulte puisse être présent dans un délai raisonnable d'intervention

DEPLACEMENTS

Seul l'accueil centralisé « Les Ateliers du mercredi » à Paradis-Môme nécessite le transfert des enfants de l'école vers les locaux situés rue des écoles 1A dans le centre de Montigny-Le-Tilleul.

Le transport des enfants scolarisés sur l'entité s'organise, sous la responsabilité de l'Administration Communale, comme suit :

- Implantations **Saint-Jean Berchmans-Eglise et Dr Cornet**, situées à moins de 100m de Paradis-Môme :
Les animateurs prennent en charge les enfants à la sortie de l'école et les emmènent à pieds.
- Implantations **Saint-Jean Berchmans-Station, Ecole de Malfalise et Ecole de Landelies** :
Une animatrice prend en charge les enfants à la sortie de l'école, le déplacement est organisé avec « Montybus »
- Implantations **Saint-Jean Berchmans-Bomerée, Ecole du Grand-Chemin et Ecole des Fougères** :
Une accueillant(e) prend les enfants en charge à la sortie de l'école, le déplacement est organisé en car.

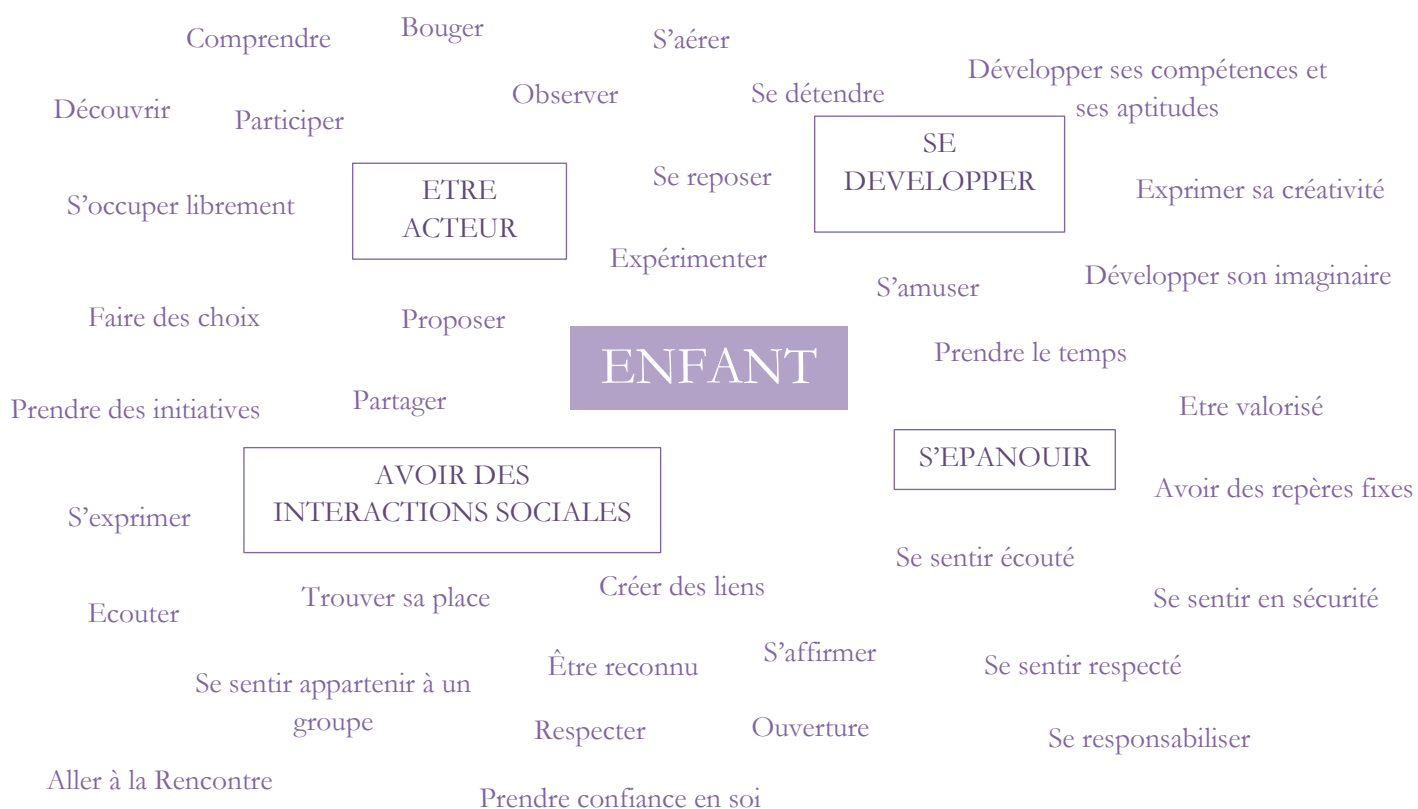
Pour des raisons d'organisation et de disponibilité des services de transport, le transfère école – Paradis-Môme s'organise obligatoirement avant 13h. Les accueillant(e)s et les animateurs ne sont pas habilités à transporter les enfants dans leur propre véhicule.

La durée maximale du trajet entre l'école et Paradis-Môme n'excède pas 30 minutes. Le transport des enfants scolarisés hors entité n'est pas pris en charge par le service, ceux-ci sont amenés soit par un parent soit par un transport scolaire.

PRINCIPES PEDAGOGIQUES

Bien que le plus souvent situé dans les locaux de l'école, l'accueil extrascolaire est un espace-temps distinct de l'enseignement. Le temps libre est un moment de transition entre la maison et l'école durant lequel nous souhaitons que les enfants puissent s'épanouir et se développer en toute sécurité dans le respect des valeurs inculquées à l'école et en famille.

1. CE QUE NOUS VOULONS POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS



2. LES MOYENS

- ✓ La structuration de l'espace et du temps avec des repères fixes pour les enfants
- ✓ Des espaces organisés, adaptés et sécurisés
- ✓ Du matériel adapté et diversifié
- ✓ Un accueil et des activités adaptés à l'âge de l'enfant, à son rythme, à ses envies, à ses besoins, à ses capacités
- ✓ Un cadre clair connu de tous
- ✓ Des équipes d'accueillante(s) et d'animateurs formé(e)s ou en cours de formation
- ✓ Une communication conciliante et non-violente entre les acteurs, la disponibilité des équipes
- ✓ Des outils et des conseils pédagogiques à disposition des professionnels : réunions d'équipe, rencontres ATL, outils de réflexion, ...
- ✓ Des collaborations, des partenariats ATL et une envie commune de faire évoluer la qualité des accueils extrascolaires

Chaque accueil est différent et possède ses propres spécificités : âge des enfants, situation géographique, pouvoir organisateur, organisation interne, projets spécifiques, ... Vous retrouverez les caractéristiques spécifiques de chacun des lieux à la fin de ce document.

MODALITES

1. TARIFS

	ECOLES OFFICIELLES		ECOLES LIBRES		PARADIS-MÔME
	Matin	Soir	Matin	Soir	Ateliers du mercredi
1 ^{er} enfant	0,50€	1,50€	0,50€	1,50€	1 mercredi : 7,00€ 4 mercredis / mois : 25€ 5 mercredis / mois : 30€
2 ^{ième} enfant	0,25€	1,00€	0,25€	0.75€	1 mercredi : 5,60€ 4 mercredis / mois : 20€ 5 mercredis / mois : 24€ <i>Tarif appliqué dès le premier enfant pour les familles nombreuses</i>
3 ^{ième} enfant	0,25€	0,50€	Gratuit	Gratuit	1 mercredi : 3,50€ 4 mercredis / mois : 12.50€ 5 mercredis / mois : 15€
A partir du 4 ^{ième} enfant	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	1 mercredi : 3,50€ 4 mercredis / mois : 12.50€ 5 mercredis / mois : 15€

L'aspect financier ne doit pas constituer un frein à la participation des enfants.

Garderies du matin :

Les garderies du matin sont payantes jusque 8h15 dans les écoles officielles, jusque 8h dans les écoles libres

Garderies du soir :

Les garderies du soir sont payantes à partir de 15h30.

Garderies du mercredi :

Il n'y a pas d'accueil prévu dans les implantations scolaires le mercredi après-midi.

Cependant une garderie est organisée jusque 13h.

Dans ce cas, le tarif « garderie du soir » est d'application à partir de 12h20..

Ateliers du mercredi – Paradis-Môme :

Un accueil centralisé pour tous les enfants est organisé tous les mercredis de 12h à 18h dans les locaux de Paradis-Môme. La prise en charge par le service nécessite une inscription annuelle **obligatoire** (cfr 3. Inscriptions).

En cas de dépassement d'horaire:

Une majoration de 12€/enfant vous sera réclamée en cas de retard.

2. FACTURATION

- ✎ **Garderies des écoles officielles** : Les garderies sont comptabilisées sur la facture mensuelle de l'Administration Communale qui reprend les frais des activités scolaires (temps de midi, frais scolaires divers, garderies...)
- ✎ **Garderies des écoles libres** : Les garderies sont comptabilisées dans une facture bimensuelle qui vous est envoyée par l'Ecole Saint-Jean Berchmans.
- ✎ **Les ateliers du mercredi – Paradis-Môme** : Les « Ateliers du mercredi » sont comptabilisés dans une facture mensuelle spécifique à Paradis-Môme qui vous est envoyée par l'Administration Communale.
- ✎ **En cas de non-paiement** : après rappel si certaines factures restent impayées, le pouvoir organisateur se réserve le droit d'entamer les poursuites nécessaires en vue de récupérer l'argent dû, voire même d'exclure l'accès à l'accueil jusqu'à régularisation de la situation.
- ✎ **Déduction fiscale** : Les frais de garde pour les enfants de moins de 12 ans dont les parents perçoivent des revenus professionnels font l'objet d'une déduction fiscale. Une attestation annuelle reprenant l'ensemble des frais payés durant l'année vous est envoyée dans le courant du premier semestre de l'année suivante. Cette attestation est établie au nom de la personne reprise au niveau de la facturation.
- ✎ **Partage des frais de garde** : Ceci nécessite une démarche administrative préalable consistant en l'envoi d'une demande par mail contenant le document « Partage des frais de garde » **signé par deux parents**. Le partage des frais ne sera mis en pratique qu'après réception du document dûment complété et signé par les deux parties. Celui-ci ne sera valable que pour l'année scolaire en cours et devra être réintroduit chaque année scolaire.
- ✎ **Difficultés financières** : Les personnes rencontrant des difficultés financières sont invitées à prendre contact avec la coordinatrice ATL afin d'analyser les pistes de solutions possibles.
Sandrine DELEUZE 071/609.877 – sandrine.deleuze@montigny-tilleul.be

3. INSCRIPTIONS

- ✎ **Garderies scolaires** : Pas d'inscription préalable. L'inscription de l'enfant dans l'établissement scolaire est suffisante.
- ✎ **Ateliers du mercredi – Paradis-Môme** : L'inscription auprès du service ATL de l'Administration Communale est **OBLIGATOIRE** et doit être réalisée avant la prise en charge. Le formulaire d'inscription reprend les éléments essentiels dont nous devons disposer afin de garantir une prise en charge optimale et un accueil de qualité pour votre enfant. Les 2

MODALITÉS D'INSCRIPTION AUX ATELIERS DE PARADIS-MOME – 3 ETAPES

1. **Une inscription annuelle** (que la participation soit exceptionnelle, occasionnelle ou fréquente) valable pour l'année académique.

- ✎ Via le formulaire électronique de la page internet de Paradis-Môme sur le site de l'Administration Communale. <https://www.montigny-le-tilleul.be/ma-commune/Enfance-et-education/ATL/paradis-mome-1/ateliers-du-mercredi>
- ✎ Via un formulaire d'inscription papier disponible à l'accueil de l'Administration Communale – rue de Marchienne 5 ou auprès des directions des écoles de l'entité.

2. **Une confirmation de participation est indispensable (Paradis-Môme et école)**

Les parents informent l'école et Paradis-Môme chaque semaine lorsque l'enfant doit être pris en charge.

Envoi d'un mail à l'adresse paradismome@montigny-le-tilleul.be avant le mardi 12h (excepté urgence.)

Et prévenir l'école

- ✎ Via le tableau d'inscription (Ecole Dr Cornet maternelle, Grand-Chemin, Fougères, Malfalise, SJB Station, SJB Bomerée)
- ✎ Via le journal de classe
- ✎ Via l'accueillant(e) ou l'institutrice

3. **La fiche médicale** de Paradis-Môme doit nous être remise complétée chaque année scolaire.

ASSURANCES

Tous les enfants régulièrement inscrits sont assurés pour toutes les activités et les transports organisés par l'accueil extrascolaire.

Lorsque votre enfant est blessé, vous recevez une déclaration d'accident. Vous devez la faire compléter par le médecin, y apposer une vignette de mutuelle, la signer et la remettre à l'accueillant(e) ou au responsable de projet. Le document sera envoyé à l'organisme assureur qui vous renverra une carte portant un numéro de dossier. Vous pourrez ainsi renvoyer directement les factures en lien avec l'accident à l'assurance sans oublier de préciser votre numéro du dossier.

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

Le règlement d'ordre intérieur regroupe les règles de vie en application dans les lieux d'accueil et concerne l'ensemble des acteurs (élèves, parents et professionnels).

1. Toute personne utilisant le service d'accueil temps libre (ATL) accepte le présent règlement, s'engage à le respecter et à le faire respecter par son enfant.
2. Ce document est remis à tous les parents en début d'année scolaire et fait l'objet d'une signature pour accord. Il est disponible en format électronique sur la page internet de l'école, de Paradis-Môme et de l'ATL ainsi qu'en format papier à l'accueil de l'Administration Communale ou sur demande auprès des directions d'école ou des responsables de projet. Une copie est automatiquement envoyée par mail lors de l'inscription à Paradis-Môme.
3. Les responsables de projet s'engagent à faire circuler les documents nécessaires à l'inscription annuelle aux « Ateliers du mercredi ». Ceux-ci sont remplis et envoyer à l'adresse suivante : paradismome@montigny-le-tilleul.be avant la première prise en charge. La confirmation de participation est envoyée le mardi avant 12h (sauf cas exceptionnel) et l'école est avertie selon le mode de communication instauré dans l'établissement (tableau, journal de classe, accueillant(e)s).
4. Lorsque des modifications surviennent durant l'année, les parents s'engagent à en informer directement les accueillants ou le responsable de projet.
5. En cas de changement de personne habilité à reprendre l'enfant après l'accueil, les parents préviennent impérativement par écrit l'école, les responsables de projet et l'accueillant(e).
6. Toutes personnes (adultes ou enfants) présentes sur les lieux de l'accueil respectent les valeurs de l'établissement ainsi que les règles de courtoisie et de politesse envers les autres. Aucune forme d'agressivité et/ou de violence (verbale ou non verbale) ne sera cautionnée au sein de l'établissement.
7. Il est interdit d'apporter dans les accueils tout objet étranger pouvant porter atteinte à l'intégrité physique, psychologique ou morale d'un membre du personnel ou d'un enfant (couteaux, pétards, GSM, jeux électroniques, tablettes, appareils photos, objet tranchant ou potentiellement tranchant,...). En cas de non-respect, ces objets seront mis de côté par l'accueillant(e) et rendus au parent responsable. D'autre part, l'accueil ne peut être tenu pour responsable de la perte, du vol ou de la détérioration d'objets apportés par l'enfant.
8. En cas de litige entre les enfants ou de non-respect des consignes, seules les accueillant(e)s et le responsable de projet sont habilités à intervenir sur les lieux de l'accueil. Ils ont autorité et sont autorisés à sanctionner les enfants sur base du fonctionnement établi par le responsable de projet. La sanction est en lien direct avec les faits et a pour objet la réparation ou la réflexion. Les parents respectent et veillent à faire respecter cette autorité par leur(s) enfant(s). En cas de contestation, le responsable de projet est habilité à intervenir et prendre position.
9. Les enfants présents au sein de l'établissement avant 8h15 ne peuvent en aucun cas rester sans surveillance (sur la cour, dans les locaux ou sur le trottoir). Ils doivent être amenés dans les locaux de l'accueil pour y être pris en charge par les accueillant(e)s.
10. A partir de 8h15 (8h00 pour les implantations de SJB) les enfants sont déposés à la grille de l'école afin de ne pas entraver la surveillance de la cour.
11. Les enfants sont comptabilisés présents à la garderie jusque 8h15 (8h00 pour les implantations de SJB) le matin et à partir de 15h30 le soir. En ce qui concerne les ateliers du mercredi, les enfants sont comptabilisés présents dès qu'ils sont pris en charge par l'équipe de Paradis-Môme à la sortie des classes.

12. En cas de problèmes familiaux, seules les décisions prises par un juge seront tenues en compte.
13. Tout retard de la personne en charge de reprendre l'enfant doit être impérativement signalé par téléphone à l'accueillant(e). Cette situation doit nécessairement rester exceptionnelle. Dans le cas contraire, le retard pourra faire l'objet d'un avertissement voire même, lorsque la situation est répétitive, d'une exclusion de l'accueil.
14. Le mercredi, les enfants toujours présents dans l'école à 13h seront automatiquement transférés et pris en charge à Paradis-Môme. Ce service entraînera la facturation selon le tarif en application pour les ateliers du mercredi ainsi que le coût du transport éventuel.
15. L'enfant ne peut en aucun cas quitter l'accueil sans l'accord préalable de l'accueillant(e). Lorsqu'ils reprennent leur(s) enfant(s), les parents préviennent de leur départ et veillent à ne pas rester trop longtemps dans les locaux ou dans la cour de récréation afin de ne pas compromettre l'encadrement de l'accueil. Une autorisation écrite et signée est demandée aux parents qui souhaiteraient que l'enfant retourne seul, dès lors le PO ne pourra être tenu responsable en cas de problème.
16. Les parents prévoient, **en suffisance**, ce dont l'enfant aura besoin durant le temps de l'accueil (pique-nique, boissons, collation, changes, lingettes, doudou, ...).
17. Le matériel mis à disposition doit être utilisé à bon escient. L'enfant range le matériel lorsqu'il a terminé ou lors de son départ.
18. Les accueillant(e)s ne sont pas habilités à administrer les médicaments et poser des actes infirmiers. Si l'enfant doit recevoir des soins médicaux durant l'accueil, l'accueillant(e) ne le fera que sous le couvert d'une attestation établie par un médecin.
19. Les enfants et les accueillant(e)s veillent à la propreté et à la remise en ordre des locaux pendant et après l'accueil.
20. Les enfants sont responsables de leurs effets personnels, ils veillent à les reprendre à la fin de l'accueil.
21. La structure d'accueil et le PO déclinent toutes responsabilités en cas de perte, de vol ou de détérioration d'objet ou de vêtement personnel.
22. L'enfant, l'adulte auteur ou complice d'un vol ou de vandalisme sera sanctionné et sera tenu à la réparation.
23. Les usagers s'engagent à restituer ou à remplacer le matériel en cas de vol ou de destruction de celui-ci.
24. En cas de non-respect des dispositions du présent règlement, les mesures prises par le responsable de projet sont les suivantes :
 - Avertissement oral
 - Avertissement écrit
 - Convocation par le responsable de projet
 - Exclusion temporaire ou définitive en fonction de la gravité des faits

Un dossier est constitué dès les premiers faits répréhensibles. Peut être exclu, tout enfant qui par son comportement porte atteinte à l'intégrité physique ou morale d'un membre du personnel ou d'un autre enfant; de même s'il compromet le bon déroulement et/ou l'organisation de l'accueil.



Toutes les illustrations reprises dans ce document ont été réalisées par David EVRARD alias E 411et sont extraites du référentiel psychopédagogique :
Camus P., Marchal L.,... « Accueillir les enfants de 3 à 12 ans, viser la qualité », ONE, Bxl, 2007

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE ECOLE DR CORNET

Rue Wilmet 21 - 6110 Montigny-Le-Tilleul
Téléphone : 071/51.95.73
Responsable Projet : Mr Régis COLPO (Directeur)
PO : administration Communale



Matin : de 7h15 à 8h15

Soir : de 15h30 à 18h00

Mercredi après-midi : Pas d'accueil - voir Paradis-Môme

GROUPE DES 2.5 ANS À 3 ANS

LIEU: Sous-sol du bâtiment principal (Locaux des classes accueils et 1^{ère} maternelles)

ESPACES:

- Espace collation
- Espace d'activités
- Cour de récréation

ORGANISATION:

- Goûter
- Activités libres
- 16h30 regroupement des enfants restant dans le bâtiment en Front de rue
- Activités libres et/ou animations encadrées

OBJECTIFS SPECIFIQUES:

- Développer un encadrement spécifique et adapté aux besoins des tout-petits : sécurité, diversité, écoute, accompagnement
- Structurer l'espace et le temps afin de permettre à l'enfant d'évoluer librement, à son rythme et en toute sécurité
- Organiser et diversifier le matériel afin de permettre à l'enfant d'être autonome, de choisir son activité, de pouvoir changer librement d'occupation
- Porter une attention particulière à la communication non verbale de l'enfant, être à l'écoute
- Favoriser la communication entre les différents acteurs
- Favoriser les activités à l'extérieur

ACTIVITÉS PROPOSÉES:

- Jeux extérieurs (vélos, ballons, modules extérieurs,...)
- Activités autonomes (jeux de faire semblant, jeux de construction, ...)
- Coloriage - Jeux de société
- Lecture - conte - comptine

MOYENS:

- Locaux adaptés à l'accueil des tout-petits, des espaces spécifiques aménagés
- Structuration de l'espace en coin à thème (jeux calmes, jeux de faire semblant, jeux de table,...)
- Matériel adapté et diversifié : Jeux de faire semblant, jeux de société, livres, matériel de coloriage
- Jeux d'extérieurs : Ballons, balles, ...
- Modules extérieur – cour

ENCADREMENT: 1 accueillant(e) / +/- 10 enfants

LIEU: Bâtiment en front de rue (Locaux des 2^{ème} et 3^{ème} maternelles)

ESPACES:

- Espace réfectoire et accueil des parents
- Espace activité
- Préau
- Cour de récréation

ORGANISATION:

- Goûter
- Activités libres
- 16h30 regroupement des enfants restant avec le groupe des 2,5 à 3 ans
- Activités libres et/ou animations

OBJECTIFS SPECIFIQUES:

- Développer un encadrement spécifique et adapté aux besoins des petits : sécurité, diversité, écoute, accompagnement, expression - échange
- Structurer l'espace et le temps afin de permettre à l'enfant d'évoluer librement, à son rythme et en toute sécurité
- Organiser et diversifier le matériel afin de permettre à l'enfant d'être autonome, de choisir son activité, de pouvoir changer librement d'occupation
- Proposer des animations adaptées
- Porter une attention particulière à la communication non verbale de l'enfant, être à l'écoute
- Favoriser la communication entre les différents acteurs
- Favoriser les activités à l'extérieur

ACTIVITÉS PROPOSÉES:

- Jeux extérieurs (vélos, ballons, modules extérieurs,...)
- Activités autonomes (jeux de faire semblant, jeux de construction, ...)
- Bricolage – coloriage - Jeux de société
- Lecture - conte - comptine
- Jeux en groupe : Jeux de balle, foulard, cache-cache,...
- Cinéma ou activités calmes

MOYENS:

- Locaux adaptés à l'accueil des petits, des espaces spécifiques aménagés
- Structuration de l'espace en coin à thème (coin jeux calmes - détente, coin jeux de faire semblant, table de jeux, table de coloriage ou de bricolage...)
- Matériel adapté et diversifié : Jeux de faire semblant, jeux de société, livres, matériel de coloriage et de bricolage
- Jeux d'extérieurs : Ballons, balles, vélos, matériel de psychomotricité ...
- Modules extérieurs – cour

ENCADREMENT: 1 accueillant(e) / +/- 12 enfants

LIEU: Rez-de-chaussée du Bâtiment principal (classes des 1ère primaires et réfectoire)

ESPACES:

- Réfectoire organisé en plusieurs espaces spécifiques : jeux libres, coloriage, bricolage, activités encadrées, table de discussion,...
- 2 Locaux dédiés aux activités plus calmes : lecture - devoirs
- Local mouvement - préau
- Cour de récréation

ORGANISATION:

- Goûter
- Devoirs (libres) - Activités libres et/ou animations encadrées

OBJECTIFS SPECIFIQUES:

- Organiser l'espace et diversifier le matériel afin de permettre à l'enfant de choisir librement son activité
- Organiser un espace calme pour permettre à l'enfant d'être dans de bonnes conditions pour la réalisation des devoirs, pour lire ou se détendre.
- Proposer des animations encadrées diversifiées et adaptées aux besoins des enfants
- Favoriser les activités extérieures
- Favoriser la coopération et la solidarité entre les enfants

ACTIVITÉS PROPOSÉES:

- Jeux et animations extérieures
- Activités autonomes (coloriage, jeux, table de discussion...)
- Activités créatives - jeux de société, jeux coopératifs,...
- Lecture - conte
- Jeux en groupe : jeux de balle, foulard, cache-cache,...
- Activités sportives (Basket, football,...)

MOYENS:

- Espaces spécifiques et à thèmes (devoirs, activités calmes, tables de jeux, tables de discussion, tables d'activités...)
- Matériel diversifié : Jeux de société, livres, matériel activités artistiques
- Jeux extérieurs : Ballons, ...

COLLABORATIONS:

- ✍ Mon club-Mon école en collaboration avec le BFM activités d'initiation au basket
- ✍ Académie de musique : les cours de l'Académie sont organisés au sein de l'implantation
- ✍ L'école organise une étude dirigée

ENCADREMENT: 1 accueillant(e) /+/- 18 enfants

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE ECOLE DU GRAND CHEMIN

Rue de Marbaix 105 - 6110 Montigny-Le-Tilleul

Téléphone : 071/51.68.19

Responsable Projet : Mme Anne-Catherine LION (Directrice)

PO : administration Communale



Matin : de 7h15 à 8h15

Soir : de 15h30 à 18h00

Mercredi après-midi : Pas d'accueil - voir Paradis-Môme

GROUPE DES 2.5 À 4 ANS

LIEU: Classe maternelle

ESPACES:

- Local adapté aux tout-petits
- Cour de récréation

ORGANISATION:

- Goûter
- Activités libres
- 16h30 regroupement des enfants restant dans le réfectoire



OBJECTIFS SPECIFIQUES:

- Développer un encadrement spécifique et adapté aux besoins des tout-petits : sécurité, diversité, écoute, accompagnement
- Structurer l'espace et le temps afin de permettre à l'enfant d'évoluer librement, à son rythme et en toute sécurité
- Organiser et diversifier le matériel afin de permettre à l'enfant d'être autonome, de choisir son activité, de pouvoir changer librement d'occupation
- Proposer des animations adaptées
- Porter une attention particulière à la communication non verbale de l'enfant, être à l'écoute
- Favoriser la communication entre les différents acteurs, instaurer un climat de respect et d'écoute
- Favoriser les activités à l'extérieur

ACTIVITÉS PROPOSÉES:

- Méthodologie des classes de paix – formation des accueillant(e)s
- Jeux extérieurs
- Activités autonomes (jeux de faire semblant, construction, coloriage,...)
- Lecture - conte - comptine

MOYENS:

- Locaux adaptés à l'accueil des tout-petits
- Matériel adapté et diversifié : Jeux de faire semblant, jeux de société, livres, matériel de coloriage et de bricolage

ENCADREMENT: 1 accueillant(e) / +/- 15 enfants

LIEU: Réfectoire

ESPACES:

- Tables par groupe d'âge et par activité
- Cour de récréation anti-dispute



ORGANISATION:

- Goûter
- Devoirs (libres) - Activités libres
- 16h30 regroupement des enfants restant du groupe des 2,5 à 4 ans
- Activités libres et/ou animations
- 17h regroupement des enfants restant du groupe des 10 à 12 ans
- Activités libres et/ou animations

OBJECTIFS SPECIFIQUES:

- Offrir un accueil et un encadrement adaptés afin que chaque enfant trouve sa place au sein du groupe
- Structurer l'espace et diversifier le matériel afin de permettre à l'enfant d'évoluer librement et de choisir son activité
- Proposer des activités encadrées, diversifiées et adaptées aux besoins des enfants
- Aménager la possibilité, pour les enfants qui le souhaitent, de faire leurs devoirs ou de réviser dans de bonnes conditions.
- Favoriser les activités extérieures
- Favoriser la coopération et la solidarité entre les enfants
- Instaurer un climat de respect et de cohésion auprès de tous les acteurs

ACTIVITÉS PROPOSÉES:

- Jeux extérieurs
- Activités autonomes (jeux de faire semblant, construction, coloriage,...)
- Bricolage – activités créatives
- Lecture - conte - comptine
- Jeux de société, jeux de coopération,...
- Jeux en groupe : Jeux de balle, foulard, cache-cache,...
- Activités sportives

MOYENS:

- Méthodologie des classes de paix – formation des accueillant(e)s
- Matériel diversifié : Jeux de faire semblant, de coopération, de construction, Jeux de société, livres, matériel activités artistiques
- Structuration du matériel en « bacs à thèmes » afin de permettre aux enfants d'être autonome
- Jeux extérieurs : Ballons,...
- Cour de récréation anti-dispute divisée en zones d'activités (jeux de ballon, jeux calmes, zone interdite)

COLLABORATIONS:

- ✍ Mon club-Mon école en collaboration avec le BFM (activités d'initiation au basket)
- ✍ L'école organise des cours extrascolaires : étude dirigée, langues,...

ENCADREMENT: 1 accueillant(e) /+/- 26 enfants

LIEU: Classe primaire

ESPACES:

- Local classe
- Cour de récréation

ORGANISATION:

- Goûter
- Devoirs (libre) - Activités libres et/ou animations aux choix
- 17h regroupement des enfants restant dans le réfectoire
- Activités libres et/ou animations



OBJECTIFS SPECIFIQUES:

- Offrir un accueil et encadrement adaptés afin que chaque enfant trouve sa place au sein du groupe
- Diversifier le matériel afin de permettre à l'enfant de choisir son activité
- Aménager la possibilité, pour les enfants qui le souhaitent, de faire leurs devoirs ou de réviser dans de bonnes conditions.
- Proposer des activités encadrées, diversifiées et adaptées aux besoins des enfants
- Favoriser les activités extérieures
- Favoriser la coopération et la solidarité entre les enfants
- Instaurer un climat de respect et de cohésion auprès de tous les acteurs

ACTIVITÉS PROPOSÉES

- Jeux extérieurs
- Activités autonomes
- Activités artistiques, jeux de société, jeux de coopération,...
- Jeux de balle, foulard, cache-cache,...
- Activités sportives

MOYENS:

- Méthodologie des classes de paix – formation des accueillant(e)s
- Matériel diversifié: Jeux de société, livres, matériel pour les activités artistiques,...
- Jeux extérieurs : Ballons,...
- Cour de récréation anti-dispute divisée en zones d'activités (jeux de ballon, jeux calmes, zone interdite)
- Animations encadrées

COLLABORATIONS:

- ✍ Mon club-Mon école en collaboration avec le BFM (activités d'initiation au basket)
- ✍ L'école organise des cours extrascolaires : langues, étude dirigée, ...

ENCADREMENT: 1 accueillant(e) / +/- 26 enfants

« Les "Classes de Paix",

C'est l'éducation des enfants à la Paix, à la non-violence. Ils apprennent ainsi à s'écouter, à se comprendre, à se respecter, à s'entraider, à devenir des amis, à construire l'avenir ! »

« Formation du personnel accueillant: l'accueillant(e) est formé pour permettre de faire le lien entre les « Classe de Paix » et le quotidien des élèves. Il pourra ainsi d'observer d'un regard différent ce qu'il se passe dans la cours de récréation et à d'autres occasions lui permettant de résoudre les conflits de la façon la plus adaptée. »

<http://peaceeducation.org/fr/classes-de-paix-2/>

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE ECOLE DE MALFALISE

Promenade Dr Cornet 1 - 6110 Montigny-Le-Tilleul

Téléphone : 071/51.05.72

Responsable projet : Mme Isabelle VASSART (Directrice)

PO : administration Communale



Matin : de 7h15 à 8h15

Soir : de 15h30 à 18h00

Mercredi après-midi : Pas d'accueil - voir Paradis-Môme

AGE DES ENFANTS: 2,5 ans à 5 ans

LIEU: Réfectoire

ESPACES:

- Local adapté à l'accueil des petits et des tout-petits
- Cour de récréation

ORGANISATION:

- Goûter
- Activités libres ou encadrées

OBJECTIFS SPECIFIQUES:

- Développer un encadrement spécifique et adapté aux besoins des petits et des tout-petits : sécurité, diversité, écoute, accompagnement
- Structurer l'espace et le temps afin de permettre à l'enfant d'évoluer librement, à son rythme et en toute sécurité
- Organiser et diversifier le matériel afin de permettre à l'enfant d'être autonome, de choisir son activité, de pouvoir changer librement d'occupation
- Proposer des animations adaptées
- Porter une attention particulière à la communication non verbale de l'enfant, être à l'écoute
- Favoriser la communication entre les différents acteurs
- Favoriser les activités à l'extérieur

ACTIVITÉS PROPOSÉES:

- Jeux extérieurs (vélos, ballons, modules extérieurs,...)
- Activités autonomes (jeux de faire semblant, jeux de construction, ,...)
- Bricolage – coloriage - Jeux de société
- Lecture - conte - comptine
- Jeux en groupe : Jeux de balle, foulard, cache-cache,...

MOYENS:

- Local adapté à l'accueil des petits et des tout-petits
- Matériel diversifié : Jeux de faire semblant, jeux de société, livres, matériel activités artistiques
- Jeux extérieurs
- Cour avec modules

ENCADREMENT: 1 accueillant(e) / +/- 14 enfants

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE ECOLE DES FOUGERES

Rue des Fougères 33 - 6110 Montigny-Le-Tilleul

Téléphone : 071/51.05.75

Responsable projet: Mme Isabelle VASSART (Directrice)

PO : administration Communale



Matin : de 7h15 à 8h15

Soir : de 15h30 à 18h00

Mercredi après-midi : Pas d'accueil - voir Paradis-Môme

AGE DES ENFANTS: 2,5 ans à 5 ans

LIEU: Classe

ESPACES:

- Local adapté à l'accueil des petits et des tout-petits
- Cour de récréation

ORGANISATION:

- Goûter
- Activités libres ou/et encadrées

OBJECTIFS SPECIFIQUES:

- Développer un encadrement spécifique et adapté aux besoins des petits et des tout-petits : sécurité, diversité, écoute, accompagnement
- Structurer l'espace et le temps afin de permettre à l'enfant d'évoluer librement, à son rythme et en toute sécurité
- Organiser et diversifier le matériel afin de permettre à l'enfant d'être autonome, de choisir son activité, de pouvoir changer librement d'occupation
- Proposer des animations adaptées
- Porter une attention particulière à la communication non verbale de l'enfant, être à l'écoute
- Favoriser la communication entre les différents acteurs
- Favoriser les activités à l'extérieur

ACTIVITÉS PROPOSÉES:

- Jeux extérieurs (vélos, ballons, modules extérieurs,...)
- Activités autonomes (jeux de faire semblant, jeux de construction, ,...)
- Bricolage – coloriage - Jeux de société
- Lecture - conte - comptine
- Jeux en groupe : Jeux de balle, foulard, cache-cache,...

MOYENS:

- Local adapté à l'accueil des petits et des tout-petits
- Organisation des activités par tables et coins à thèmes (puzzle, jeux de société, dessin, bricolage, jeux de faire semblant, jeux calmes, lecture,...)
- Matériel diversifié : Livres, jeux, matériel activités artistiques,...
- Cour avec modules
- Jeux extérieurs
- Structure familiale

ENCADREMENT: 1 accueillant(e) / +/- 12 enfants

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE CHOUETTE ECOLE DE LANDELIES

Rue de Cousolre 2 - 6111 Landelies
Téléphone : 071/51.95.45
Responsable projet : Mme Isabelle VASSART (Directrice)
PO : administration Communale



Matin : de 7h15 à 8h15

Soir : de 15h30 à 18h00

Mercredi après-midi : Pas d'accueil - voir Paradis-Môme

AGE DES ENFANTS : de 2,5 ans à 12 ans

LIEU : Réfectoire

ESPACES :

- Tables par groupe d'âge et par activité
- Cour de récréation – prairie - potager

ORGANISATION :

- Goûter
- Devoirs (libres) - Activités libres et/ou animations encadrées

OBJECTIFS SPECIFIQUES :

- Organiser l'espace et diversifier le matériel afin de permettre à l'enfant de choisir librement son activité
- Organiser un espace calme pour permettre à l'enfant qui souhaite réaliser ses devoirs de le faire dans de bonnes conditions
- Aménager la possibilité, pour les enfants qui le souhaitent, de faire leurs devoirs ou de réviser dans de bonnes conditions.
- Proposer des animations encadrées diversifiées et adaptées aux enfants
- Favoriser les activités extérieures
- Favoriser la coopération et la solidarité entre les enfants

ACTIVITÉS PROPOSÉES :

- Jeux et animations extérieurs
- Activités autonomes (jeux de faire semblant, coloriage, jeux, table de discussion...)
- Activités créatives - jeux de société, jeux coopératifs,...
- Lecture - conte
- Jeux en groupe : jeux de balle, foulard, cache-cache,...
- Activités sportives (Basket, football,...)

MOYENS :

- Matériel diversifié : Jeux de société, livres, matériel activités artistiques
- Jeux extérieurs : Ballons, ...
- Petite structure familiale

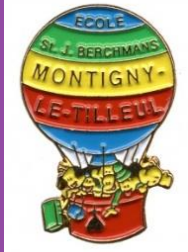
COLLABORATIONS :

- ✍ Mon club-Mon école en collaboration avec le BFM (activités d'initiation au basket)
- ✍ L'école organise une étude dirigée
- ✍ Ateliers extrascolaires : échecs 1 fois par semaine

ENCADREMENT : 1 accueillant(e) / +/- 14 enfants

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE ECOLE SAINT-JEAN BERCHMANS - EGLISE

Rue de l'Eglise 37 - 6110 Montigny-Le-Tilleul
Téléphone : 071/51.27.23
Responsable projet : Mr Vincent POPADINEC (Directeur)
PO : ASBL Saint-Jean Berchmans



Matin : de 7h15 à 8h00

Soir : de 15h30 à 17h30

Mercredi après-midi : Pas d'accueil - voir Paradis-Môme

AGE DES ENFANTS : de 8 ans à 12 ans

LIEU : Réfectoire

ESPACES :

- Tables par groupe d'âge et par activité
- Cour de récréation

ORGANISATION :

- Goûter
- Devoirs (libres) - Activités libres et/ou animations encadrées

OBJECTIFS SPECIFIQUES :

- Organiser l'espace afin de permettre à l'enfant de choisir librement son activité
- Proposer des animations encadrées
- Aménager la possibilité, pour les enfants qui le souhaitent, de faire leurs devoirs ou de réviser dans de bonnes conditions.
- Favoriser la communication entre les différents acteurs

ACTIVITÉS PROPOSÉES :

- Jeux extérieurs
- Activités autonomes (table de discussion, jeux de société, jeux de groupe, jeux coopératifs, dessin...)

MOYENS :

- Les enfants peuvent amener leurs jeux
- Structure familiale

COLLABORATIONS :

- ✍ L'école organise une étude dirigée
- ✍ L'association des Parents organise des ateliers extrascolaires : langues, contes,...

ENCADREMENT : 1 accueillant(e) / +/- 25 enfants

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE ECOLE SAINT-JEAN BERCHMANS - BOMEREE

Rue de Bomerée 110 - 6110 Montigny-Le-Tilleul
Téléphone : 071/51.27.23
Responsable projet : Mr Vincent POPADINEC (Directeur)
PO : ASBL Saint-Jean Berchmans



Matin : de 7h15 à 8h00

Soir : de 15h30 à 17h30

Mercredi après-midi : Pas d'accueil - voir Paradis-Môme

AGE DES ENFANTS: 2,5 ans à 8 ans

LIEU: Réfectoire

ESPACES:

- Local adapté à l'accueil des petits et des tout petits
- Répartition des enfants par groupe d'âge
- Cour de récréation

ORGANISATION:

- Goûter
- Activités libres ou/et encadrées

OBJECTIFS SPECIFIQUES:

- Développer un encadrement spécifique et adaptés aux besoins des petits et des tout-petits : sécurité, diversité, écoute, accompagnement
- Structurer l'espace et le temps afin de permettre à l'enfant d'évoluer librement, à son rythme et en toute sécurité
- Organiser et diversifier le matériel afin de permettre à l'enfant d'être autonome, de choisir son activité, de pouvoir changer librement d'occupation
- Proposer des animations adaptées
- Porter une attention particulière à la communication non verbale de l'enfant, être à l'écoute
- Favoriser la communication entre les différents acteurs

ACTIVITÉS PROPOSÉES:

- Activités autonomes (jeux de faire semblant, jeux de construction, puzzle,...)
- Coloriage, dessin - Jeux de société
- Lecture - conte – comptine
- Activités encadrées

MOYENS:

- Local adapté à l'accueil des petits et des tout-petits
- Matériel diversifié : Livres, jeux, matériel activités artistiques,...
- Cour avec modules

ENCADREMENT: 1 accueillant(e) / +/- 20 enfants

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE ECOLE SAINT-JEAN BERCHMANS - STATION

Rue de la Station 93b - 6110 Montigny-Le-Tilleul
Téléphone : 071/51.27.23
Responsable projet : Mr Vincent POPADINEC (Directeur)
PO : ASBL Saint-Jean Berchmans



Matin : de 7h15 à 8h00

Soir : de 15h30 à 17h30

Mercredi après-midi : Pas d'accueil - voir Paradis-Môme

AGE DES ENFANTS: 2,5 ans à 6 ans

LIEU:

ESPACES:

- Local adapté à l'accueil des petits et des tout petits
- Cour de récréation

ORGANISATION:

- Goûter
- Activités libres ou/et encadrées

OBJECTIFS SPECIFIQUES:

- Développer un encadrement spécifique et adaptés aux besoins des petits et des tout-petits : sécurité, diversité, écoute, accompagnement
- Structurer l'espace et le temps afin de permettre à l'enfant d'évoluer librement, à son rythme et en toute sécurité
- Organiser et diversifier le matériel afin de permettre à l'enfant d'être autonome, de choisir son activité, de pouvoir changer librement d'occupation
- Proposer des animations adaptées
- Porter une attention particulière à la communication non verbale de l'enfant, être à l'écoute
- Favoriser la communication entre les différents acteurs

ACTIVITÉS PROPOSÉES:

- Activités autonomes (jeux de faire semblant, jeux de construction, puzzle,...)
- Coloriage, dessin - Jeux de société
- Lecture - conte – comptine
- Activités encadrées
- Jeux en groupe : Jeux de balle, foulard, cache-cache,...

MOYENS:

- Local adapté à l'accueil des petits et des tout-petits
- Organisation des activités par tables (puzzle, jeux de société, dessin, bricolage, jeux de faire semblant, jeux calmes, lecture,...)
- Matériel diversifié : Livres, jeux, matériel activités artistiques,...
- Cour avec modules et délimitation des zones d'activités
- Structure familiale

ENCADREMENT: 1 accueillant(e) / +/- 14 enfants

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE CENTRALISE PARADIS-MÔME - ATELIERS DU MERCREDI



Rue des Ecoles 1a - 6110 Montigny-Le-Tilleul
Téléphone : 071/60.98.57 - 071/51.54.06 (uniquement le mercredi)
Responsables : Mélanie WARZEE – Moustapha DOUAI
PO : Administration Communale



Mercredi après-midi : de 12h à 18h

AGE DES ENFANTS : de 2,5 ans à 12 ans

LIEU :

Paradis-Môme dispose de ses propres locaux destinés à l'accueil et situés au centre de la commune (face au foyer culturel et à l'agora). Le déplacement des enfants scolarisés dans une école de l'entité vers Paradis-Môme est organisé par l'Administration Communale. Les enfants scolarisés hors entité sont amenés par leurs parents ou via un transport scolaire.

ESPACES :

- Chaque groupe dispose de son propre local adapté
- Cour de récréation avec un module de jeu et un préau
- Grande salle de jeux
- Coin sieste
- Cuisine équipée
- Accès aux infrastructures communales (foyer culturel, agora,...)

LOCAUX :

Tous les locaux sont adaptés à l'âge de l'enfant et structurés en espaces à thème : jeux de faire semblant, regroupement - détente et lecture, expression artistique, jeux de construction, jeux de société,... L'espace est réfléchi et construit pour que chaque enfant puisse être libre de choisir son occupation qu'elle soit autonome ou encadrée. Le matériel y est diversifié, modulable et disponible, l'enfant peut ainsi créer son propre espace de temps libre.

ORGANISATION GENERALE :

- 12h - 12h45 Accueil des enfants à la sortie des classes. Déplacement jusqu'aux locaux (à pieds ou en car)
Récréation en attendant l'arrivée de tout le monde.
- 12h45 – 13h15 Repas en groupe
- 13h15 – 13h30 Récréation
- 13h30 – 15h30 Activités encadrées par groupe ou sieste pour les Rikikis ou les enfants qui le souhaitent
- 15h30 – 16h Collation et récréation
- 16h – 18h Activités au choix ou devoirs pour les enfants qui le souhaitent

EQUIPE :

Paradis-môme dispose d'une équipe de professionnels constituée exclusivement d'animateurs brevetés ou assimilés pour l'encadrement des « Ateliers du mercredi » et pour son centre de vacances. Chaque animateur est responsable d'un groupe, ce qui permet aux enfants d'avoir des repères et un cadre fixe durant toute l'année. Des réunions d'équipe sont organisées tous les mercredis matin.

COLLABORATIONS :

- Bibliothèque – EPN - Ludothèque : Organisation d'animations autour du livre, du jeu de société, des outils informatiques, spectacles, prêt de matériel, jardin partagé ...
- Clubs et associations : Organisation d'initiations et de découvertes (échecs, djembé...), spectacles
- Parents – grands-parents -passionnés : ateliers intergénérationnels ou interculturels
- ICML
- Home cocoon, Guide nature, ICDI,

ACCUEIL :

Les parents dont l'enfant vient pour la première fois à Paradis-Môme sont invités à venir rencontrer les animateurs et découvrir nos locaux avant le premier accueil. Cette rencontre est l'occasion de faire connaissance avec le personnel, de découvrir le mode de fonctionnement, de poser des questions, ... Ce moment est important pour l'enfant, il se sentira certainement plus en sécurité lorsqu'il arrivera dans cet endroit qu'il a pu préalablement découvrir.

ANIMATIONS :

Chaque mercredi les activités proposées correspondent à un thème différent. Les thèmes sont choisis en fonction des moments clés de l'année (Printemps, fêtes, anniversaires ...) mais aussi en fonction des envies et des goûts des enfants. Les animateurs décorent le hall d'accueil et les locaux chaque semaine. L'enfant a toujours le choix entre minimum deux activités encadrées ou de s'occuper librement.

GROUPE :

- ✓ Les Rikikis (accueil et 1^{ère} maternelle)
- ✓ Les Minis (2^{ème} et 3^{ème} maternelle)
- ✓ Les Ouistits (1^{ère} et 2^{ème} année primaire)
- ✓ Les Midis (3^{ème} et 4^{ème} année primaire)
- ✓ Les Maxis (5^{ème} et 6^{ème} année primaire)

LES RIKIKIS

Objectifs spécifiques :

- Développer un encadrement spécifique et adapté aux besoins des tout-petits : sécurité, diversité, écoute, accompagnement, nursing, sieste
- Structurer l'espace et le temps afin de permettre à l'enfant d'évoluer librement, à son rythme et en toute sécurité.
- Permettre à l'enfant de s'exprimer et de créer librement à travers diverses animations ou activités
- Organiser et diversifier le matériel afin de permettre à l'enfant d'être autonome, de choisir son activité, de pouvoir changer librement d'occupation, de créer son espace-temps libre.
- Porter une attention particulière à la communication non verbale de l'enfant, être à l'écoute
- Favoriser la communication entre les différents acteurs
- Favoriser les activités à l'extérieur
- Instaurer des rituels
- Favoriser la coopération plutôt que la compétition

Activités proposées :

- Jeux extérieurs (vélos, ballons, modules extérieurs,...)
- Activités autonomes (jeux de faire semblant, jeux de construction,...) ou encadrées (cuisine, bricolage, psychomotricité, promenade,...)
- Expression artistique, musicale, corporelle, ...
- Jeux de société
- Lecture - conte – comptine, chants, ...
- Sieste proposée pour ceux qui en ont besoin avec un temps de relaxation préalable
- Spectacle, cinéma, animations diversifiées à la bibliothèque,...

Moyens :

- Locaux adaptés à l'accueil des tout-petits, des espaces spécifiques aménagés, possibilité d'accéder aux locaux du foyer culturel et à l'agora (parc)
- Structuration de l'espace en coin à thème (jeux calmes, jeux de faire semblant, jeux de table,...)
- Matériel adapté et diversifié : Jeux de faire semblant, jeux de société, livres, matériel de coloriage et de bricolage
- Matériaux adaptés et diversifiés : cartons, tissus, mousses, ...
- Jeux d'extérieurs : Ballons, balles, vélos, .. et du matériel de psychomotricité
- Modules extérieurs – cour
- Des rituels (d'accueil, de passage dans le groupe des minis,..) et des moments de partage
- Exploitation de ce que l'enfant apporte et souhaite partager avec les autres
- Expérimentation et découverte des matières, des objets, des êtres vivants, de l'expression, du mouvement,...

Encadrement : 1 animateur-trice / +/- 10 enfants

Objectifs spécifiques :

- Développer un encadrement spécifique et adapté aux besoins des petits : sécurité, diversité, écoute, accompagnement, sieste
- Structurer l'espace et le temps afin de permettre à l'enfant d'évoluer librement, à son rythme et en toute sécurité.
- Permettre à l'enfant de s'exprimer et de créer librement à travers diverses animations ou activités
- Organiser et diversifier le matériel afin de permettre à l'enfant d'être autonome, de choisir son activité, de pouvoir changer librement d'occupation, de créer son espace-temps libre.
- Porter une attention particulière à la communication non verbale de l'enfant, être à l'écoute
- Favoriser la communication entre les différents acteurs
- Favoriser les activités à l'extérieur
- Instaurer des rituels
- Favoriser la coopération plutôt que la compétition

Activités proposées:

Chaque mercredi, 2 activités différentes sont proposées aux enfants, ceux-ci choisissent et s'inscrivent librement en fonction de leurs envies :

- ✂ ACTIVITE SPORTIVE (encadrée)
 - Jeux en groupe, jeu de coopération (intérieurs et extérieurs)
 - Activités sportives (psychomotricité, parcours vélo, zumba,...)

- ✂ ACTIVITE ARTISTIQUE, CULTURELLE, LUDIQUE (encadrée)
 - Activités intergénérationnelles, interculturelles
 - Cuisine, activités artistiques, activités musicales, jeux de société, découverte des outils informatiques, bien-être, détente...
 - Spectacle, cinéma, ...
 - Nature et environnement
 - Jeux de société

- ✂ FETE D'ANNIVERSAIRE

Un fois par mois, les groupes sont réunis pour fêter ensemble les anniversaires : goûter, musique, danse, activités en grand groupe,....

- ✂ ACTIVITE TEMPS LIBRE (autonome) Pour les enfants qui ne veulent pas participer à une des activités encadrées proposées ou après 16h
 - Activités autonomes (jeux de faire semblant, construction, coloriage,...)
 - Activités encadrées : Bricolage – activités créatives
 - Lecture, détente, papote, sieste

Moyens:

- Locaux adaptés à l'accueil des tout-petits, des espaces spécifiques aménagés, possibilité d'accéder aux locaux du foyer culturel et à l'agora (parc)
- Structuration de l'espace en coin à thème (jeux calmes, jeux de faire semblant, jeux de table,...)
- Matériel adapté et diversifié : Jeux de faire semblant, jeux de société, livres, matériel de coloriage et de bricolage
- Matériaux adaptés et diversifiés : cartons, tissus, mousses,
- Jeux d'extérieurs : Ballons, balles, vélos, ..
- Matériel de psychomotricité
- Modules extérieurs – cour
- Des rituels (d'accueil, de passage dans le groupe des minis,..) et des moments de partage
- Exploitation de ce que l'enfant apporte et souhaite partager avec les autres
- Expérimentation et découverte des matières, des objets, des êtres vivants, de l'expression, du mouvement,...

Encadrement: 1 animateur-trice / +/- 10 enfants

Objectifs spécifiques :

- Offrir un accueil et un encadrement adaptés afin que chaque enfant trouve sa place au sein du groupe
- Structurer l'espace et diversifier le matériel afin de permettre à l'enfant d'évoluer librement et de choisir son activité
- Proposer des activités encadrées, diversifiées et adaptées aux besoins des enfants
- Aménager la possibilité, pour les enfants qui le souhaitent, de faire leurs devoirs ou de réviser dans de bonnes conditions.
- Favoriser les activités extérieures
- Favoriser la coopération et la solidarité entre les enfants
- Instaurer un climat de respect et de cohésion auprès de tous les acteurs

Activités proposées

Chaque mercredi, 2 activités différentes sont proposées aux enfants, ceux-ci choisissent et s'inscrivent librement en fonction de leurs envies :

✂ ACTIVITE SPORTIVE (encadrée)

- Jeux en groupe, jeu de coopération (intérieurs et extérieurs)
- Découverte d'un sport (Football, zumba, badminton, basket, échasses urbaines...)

✂ ACTIVITE ARTISTIQUE, CULTURELLE, LUDIQUE (encadrée)

- Activités intergénérationnelles, interculturelles
- Cuisine, activités artistiques, activités musicales, jeux de société, découverte des outils informatiques, bien-être, détente...
- Spectacle, cinéma, ...
- Nature et environnement
- Jeux de société

✂ FETE D'ANNIVERSAIRE

Un fois par mois, les groupes sont réunis pour fêter ensemble les anniversaires : goûter, musique, danse, activités en grand groupe,....

✂ ACTIVITE TEMPS LIBRE (autonome) Pour les enfants qui ne veulent pas participer à une des activités encadrées proposées ou après 16h

- Activités autonomes (jeux de faire semblant, construction, coloriage,...)
- Activités encadrées : Bricolage – activités créatives
- Lecture, détente, papote
- Jeux de société, jeux de coopération,...

Moyens:

- Locaux adaptés, des espaces spécifiques aménagés, possibilité d'accéder aux locaux du foyer culturel et à l'agora (parc)
- Structuration de l'espace en coin à thème (jeux calmes, jeux de faire semblant, jeux de table,...)
- Matériel adapté et diversifié : Jeux de faire semblant, jeux de société, livres, matériel de coloriage et de bricolage
- Matériaux adaptés et diversifiés : cartons, tissus, mousses,
- Jeux d'extérieur : vélos, échasses, modules extérieurs
- Matériel sportif et de psychomotricité
- Des rituels et des moments de partage
- Exploitation de ce que l'enfant apporte et souhaite partager avec les autres
- Expérimentation et découverte des matières, des objets, des êtres vivants, de l'expression, du mouvement,...

Encadrement : 1 animateur-trice /+/- 14 enfants